

ATTESTATION D'ACCUEIL

**A compter du jour de dépôt du dossier complet,
la Mairie dispose d'un mois pour traiter les demandes.
De 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h**

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT FOURNIR

LES ORIGINAUX SUIVANTS :

(Les demandes d'attestation d'accueil peuvent être formulées 6 mois maximum avant la venue de la personne)

- 1 justificatif d'identité en cours de validité
(l'accueil ne pourra dépasser la validité du titre d'identité)

Demandeur français ou ressortissant des Etats de l'UE dépourvu d'un titre de séjour :

- La carte nationale d'identité ou le passeport

Demandeur étranger

- La carte de séjour temporaire
- La carte de résident
- Le certificat de résidence pour Algériens
- Le récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjour précités

Aucune attestation d'accueil ne pourra être validée sur simple présentation d'une autorisation provisoire de séjour, d'un récépissé de première demande de titre de séjour ou d'un récépissé de demande d'asile.

- 2 justificatifs de domicile :

PROPRIETAIRE Le dernier avis de la taxe foncière ou titre de propriété

LOCATAIRE Le bail locatif au nom de l'hébergant ou son conjoint

ET

Une facture récente (moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou une quittance de loyer

- Justificatifs de ressources (engagement à hauteur du SMIC, par personne à accueillir, seules les ressources de l'hébergant et de son conjoint seront prises en compte) :

Les 3 dernières fiches de paye

Les documents justifiant du versement de pensions sur les 3 derniers mois

Attestation de bourse d'études pour l'année en cours

Autres :

ET

Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus

TOURNER LA PAGE S.V.P.

■ **Justificatifs quant au logement et à son occupation :**

Documents précisant la surface habitable du logement (si le bail ou le titre de propriété ne le précisent pas)

Le livret de famille

■ **Timbres fiscaux d'un montant de 30 € par attestation d'accueil (à acheter au bureau de tabac ou au centre des impôts) :**

1 couple marié = 1 attestation = timbres pour 30€

1 couple marié + leurs enfants mineurs = 1 attestation = timbres pour 30€

Dans les autres cas : 1 attestation par personne = 30 € par attestation

■ **Informations à connaître, au dépôt du dossier, concernant le ou les étranger(s) à accueillir :**

Etat-civil : nom, prénom(s), date et lieu de naissance, nationalité

Numéro de passeport et dates de délivrance et de fin de validité

Adresse complète

La durée du séjour et les dates d'arrivée et de départ prévues (période d'accueil limitée à 3 mois)

A noter : Si l'attestation d'accueil est demandée pour des enfants mineurs non accompagnés par leurs parents, une attestation sur papier libre rédigée du ou des détenteurs de l'autorité parentale, et précisant notamment la durée et l'objet du séjour des enfants, doit aussi être fournie.

Dossier complet (ainsi que ce document) déposé en Mairie le :/...../.....

Par M/Mme :

Numéro(s) de téléphone (en cas de problème uniquement) :

Signature :